



EXECUTIVE SUMMARY – 23.2.2017

Evaluation du monitoring cantonal de la couverture vaccinale en Suisse

Sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

T. Schoch (Ecoplan SA), B. Hulliger (FHNW) et U. Walther (Ecoplan SA)

Impressum

Numéro de contrat :	16.010399
Durée de l'évaluation :	Juillet 2016 – Décembre 2016
Période de relevé des données :	Août 2016 – Décembre 2016
Direction du projet d'évaluation à l'OFSP :	Mme Christine Heuer, Service Evaluation et recherche (E+F)
Méta-évaluation :	<p>L'OFSP a confié l'élaboration du présent rapport à un rédacteur externe dans le but d'obtenir une réponse indépendante et scientifiquement fondée à des questions essentielles. Par conséquent, l'interprétation des résultats, les conclusions et les recommandations à l'attention de l'OFSP et d'autres acteurs peuvent diverger de l'avis et des positions de l'OFSP.</p> <p>Le projet du rapport a fait l'objet d'une méta-évaluation par le service Evaluation et recherche de l'OFSP. La méta-évaluation (contrôle de la qualité scientifique et éthique d'une évaluation) s'appuie sur les normes de la Société suisse d'évaluation (standards SEVAL). Les résultats de la méta-évaluation ont été transmis à l'équipe d'évaluation et pris en compte dans le présent rapport.</p>
Commande :	<p>Service Evaluation et recherche (E+F) Office fédéral de la santé publique CH-3003 Berne evaluation@bag.admin.ch www.health-evaluation.admin.ch</p>
Adresse de correspondance :	Ecoplan SA, Monbijoustrasse 14, CH-3011 Berne

L'équipe du projet

Tobias Schoch, Ecoplan SA
Beat Hulliger, P^r en mathématiques, Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW)
Ursula Walther, Ecoplan SA

Le chapitre concernant l'autorisation spéciale des commissions cantonales d'éthique de la recherche sur l'être humain a été préparé avec le soutien du consultant externe, Bernhard Rütsche, P^r en droit (Université Lucerne, Faculté de droit).

Executive Summary

Contexte

Depuis 1999, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) fait procéder au recensement du statut vaccinal des enfants de 2 et 8 ans et des adolescents de 16 ans à l'échelle suisse. Les relevés cantonaux forment le socle de ce « Monitoring cantonal de la couverture vaccinale en Suisse » (*Swiss National Vaccination Coverage Survey SNVCS*), qui sert d'instrument central à l'OFSP pour évaluer les recommandations actuelles en matière de vaccination et planifier les mesures futures. Dans le cadre de l'enquête en cours (période 2014-2016), 6/8 cantons (selon le mode de comptage) font ces relevés eux-mêmes. Quelques-uns confient des tâches spécifiques de l'enquête à des partenaires (p. ex., communes ou services scolaires). Dans les autres 18/20 cantons, c'est l'*Epidemiology, Biostatistics and Prevention Institute* (EBPI) de l'Université de Zurich qui, à leur demande, s'occupe de la collecte des données. Le SNVCS est financé par la Confédération et les cantons.

Les résultats du premier recensement (1999-2003) ont présenté des différences relativement grandes entre les cantons. Pour y remédier, l'EBPI a ajusté la méthode d'enquête pour les périodes suivantes : 2005-2007, 2008-2010, 2011-2013 et 2014-2016. Cette mesure a permis de réduire nettement ces différences intercantionales. Cependant, il reste encore et toujours quelques incohérences, y compris dans l'enquête en cours, qui, même si elles sont comparativement faibles, entravent la comparabilité des données.

Dans la révision de la loi sur les épidémies (LEp¹), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, le législateur a instauré l'obligation pour les cantons de recenser le nombre de personnes vaccinées (art. 24 LEp), alors que ces relevés étaient facultatifs auparavant. La LEp révisée veut renforcer l'harmonisation des relevés cantonaux et donne compétence à l'OFSP d'en fixer les modalités, d'entente avec les cantons (art. 40 de l'ordonnance sur les épidémies, OEp). L'OFSP n'a pas fait usage de cette compétence à ce jour. En outre, la nouvelle loi charge explicitement l'OFSP d'élaborer un programme national sur les vaccinations (art. 5 LEp ; stratégie nationale de vaccination, SNV) avec le concours des cantons et d'autres milieux si nécessaires, un travail qui est en cours. C'est dans ce contexte de la révision de la LEp et compte tenu des différences qui subsistent dans la période actuelle du recensement de la couverture vaccinale que l'OFSP a commandé une évaluation du SNVCS.

Objet et but de l'évaluation

La présente évaluation porte sur les aspects suivants de l'actuel SNVCS et les soumet à un examen critique :

- *aspects organisationnels* (répartition des tâches entre les cantons et l'EBPI ; financement) ;
- *aspects méthodologiques-statistiques* (pertinence et qualité des méthodes utilisées et des données relevées) ;

¹ Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies, RS 818.101).

- *aspects juridiques* (protection et propriété des données) ;
- *aspects de l'utilité et de la pertinence* des statistiques pour les destinataires.

L'évaluation, qui contribue à documenter les aspects centraux de l'actuel SNVCS, servira de base à l'OFSP pour identifier les besoins d'optimisation du monitoring de la couverture vaccinale et, le cas échéant, pour procéder à de nouvelles clarifications. Partant de là, l'OFSP examinera si le concept actuel du monitoring doit être revu pour les enquêtes futures.

Utilité et pertinence des données vaccinales pour les destinataires

Les statistiques et résultats du SNVCS s'adressent en premier lieu à l'OFSP, aux concepteurs de la stratégie nationale de vaccination, à la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), aux responsables cantonaux, ainsi qu'au public intéressé. L'actuelle période du SNVCS (2014-2016) fournit des statistiques qui satisfont aux exigences de la LEp, de l'OEep et de la SNV (les rares exceptions n'ayant pas d'incidence sur l'utilité globale) concernant les critères suivants :

- A. Pertinence des statistiques pour les destinataires
- B. Temporalité et disponibilité des résultats
- C. Précision et fiabilité des estimations
- D. Accessibilité et clarté des résultats
- E. Cohérence et compatibilité des résultats
- F. Coûts et charges

Les exceptions concernent le critère « E. Cohérence et compatibilité des résultats » : la comparabilité des données cantonales est légèrement restreinte, car les méthodologies divergent dans certains cantons, et/ou les relevés n'ont pas inclus tous les vaccins et caractéristiques.

Aspects organisationnels

La répartition des tâches entre l'EBPI et les cantons s'est établie au fil du temps et a fait ses preuves. Il faut dire que l'institut zurichois offre tout le spectre des prestations et outils afférents au recensement, ce qui lui permet de tenir compte de manière ciblée de spécificités cantonales. Grâce à la centralisation des travaux en son sein, l'EBPI peut profiter de synergies et investir sa longue expérience dans l'enquête sur la couverture vaccinale. Relevons par ailleurs que certains cantons, en particulier, les plus petits qui n'ont pas (ou ne veulent pas engager) les moyens financiers pour faire ce travail avec le même professionnalisme que l'EBPI. Dans l'ensemble, la collaboration entre les cantons et l'EBPI peut être taxée d'adéquate et de probante. La concentration des tâches chez un seul acteur a cependant aussi des désavantages, comme nous le verrons plus bas.

Les cantons qui collaborent avec l'EBPI pour les relevés de la couverture vaccinale sont propriétaires des données collectées mais accordent à l'institut le droit de les utiliser (cette règle vaut également pour les cantons qui ne font pas appel à l'EBPI). Les réglementations entre les

cantons et l'EBPI concernant l'emploi et la propriété des données sont conçues de manière à ne pas entraver le SNVCS.

Aspects méthodologiques-statistiques

Les plans de sondage (à savoir un échantillonnage aléatoire simple comme premier vecteur de relevé et un échantillonnage à deux degrés comme vecteur alternatif lorsque les registres d'habitants cantonaux ne sont pas disponibles) sont adéquats. Le sondage à deux degrés n'est plus utilisé que marginalement dans la période d'enquête actuelle et ne le sera (sans doute) plus à long terme. L'échantillon est suffisamment grand pour remplir le critère « précision et fiabilité des estimations ».

L'inférence statistique (concerne la détermination de la taille des échantillons et les analyses) convient en premier lieu pour les enquêtes transversales. Si cette méthode simplifie la conception de l'enquête, elle a pour effet de reléguer au second plan les aspects longitudinaux, notamment l'analyse diachronique de changements dans la couverture vaccinale. Cet effet n'est pas souhaitable, vu que les changements temporels devraient justement figurer au centre de l'intérêt dans un monitoring comme le SNVCS (voir recommandations).

Pas de problèmes notoires à signaler concernant des erreurs de spécification, de mesure ou de cadre. À noter toutefois (nous en avons déjà parlé en début de chapitre en rapport avec le critère « cohérence et compatibilité ») que les données de vaccination issues des sondages par échantillonnage aléatoire de parents ne sont que partiellement comparables avec les données des relevés (complets) dans les écoles. Seule une étude empirique approfondie permettra de déterminer l'ampleur de ces différences.

Les taux de réponse aux enquêtes de l'EBPI sont de 67-71 % en moyenne (selon la cohorte d'âge) dans l'actuelle période d'enquête, en soi un bon résultat. Mais ces taux ne cessent de reculer depuis 2005, ce qui est plutôt préoccupant. L'EBPI consent déjà à de très grands efforts pour réduire les non-réponses autant que possible. Les démarches et instruments mis en place à cet effet sont tout à fait adéquats. Il importe cependant de suivre attentivement l'évolution des taux de réponse et de prendre des mesures au cas où le recul se poursuivrait ou s'accroîtrait (voir recommandations).

Aspects juridiques

L'EBPI, ou tout autre institut qui serait chargé de faire des relevés dans le cadre du monitoring cantonal de la couverture vaccinale au sens de la LEp et de l'OEep, n'a pas besoin d'une autorisation spéciale des commissions cantonales d'éthique de la recherche sur l'être humain (depuis l'entrée en vigueur de la version révisée, le 1.1.2016). Par contre, il doit obtenir l'accord des délégués cantonaux à la protection des données avant d'enquêter dans les cantons.

Recommandations à l'attention de l'EBPI (niveau opérationnel)

- Globalement, on constate que la communication en ligne prend toujours plus d'importance dans la société actuelle. On pourrait dès lors envisager de proposer aux parents et aux jeunes de 16 ans interrogés des formes de communication électronique (WhatsApp, Dropbox, etc.) en complément au courrier postal. La multiplication des formes et des canaux de communication permettrait peut-être de compenser quelque peu le recul des taux de réponse.
- Afin de garantir la reproductibilité des résultats, il est impératif de bien documenter toutes les étapes et tous les processus. Nous recommandons à l'EBPI d'accorder plus d'importance à la documentation.
- Nous recommandons à l'EBPI de vérifier plus soigneusement les numéros de téléphone tirés de l'annuaire afin de réduire à un minimum les défauts de participation pour raisons techniques (p. ex., n° de téléphone non valable).
- Il convient d'examiner si l'on ne pourrait pas confier à l'Office fédéral de la statistique la préparation de la base du sondage et de l'échantillonnage. De la sorte, les enquêtes cantonales reposeraient sur une base harmonisée au niveau national.
- Nous recommandons à l'EBPI d'examiner si et comment mieux intégrer la composante longitudinale dans le design de l'enquête. Cela pourrait se faire, p. ex., par un redimensionnement de l'échantillon ou par un découpage régional au lieu de cantonal. Dans les deux cas, la taille de l'échantillon serait plus grande pour l'objet étudié que dans la conception actuelle, ce qui permettrait de déceler des changements diachroniques de la couverture vaccinale plus rapidement ou avec une probabilité plus élevée.

Recommandations à l'attention de l'OFSP (niveau politique / stratégique)

La tendance au recul des taux de réponse va-t-elle se confirmer ? L'incertitude qui règne à ce sujet est bien le risque principal, au niveau de la qualité, de la conception actuelle du monitoring cantonal de la couverture vaccinale. Si les taux de réponse devaient se stabiliser au niveau actuel, il n'y aurait pas de raison de remettre en cause la conception en place. Nous estimons toutefois qu'il serait judicieux d'y apporter quelques correctifs (voir plus bas). Mais si lesdits taux allaient une fois de plus nettement diminuer lors de la prochaine période d'enquête, il faudrait envisager de tester d'autres méthodes de relevés.

Quelle que soit l'évolution des taux de réponse, nous recommandons à l'OFSP d'examiner les adaptations ponctuelles suivantes.

L'OFSP et les représentants cantonaux ont exprimé le désir de mettre en place un groupe d'accompagnement pour s'échanger concernant le monitoring cantonal de la couverture vaccinale en Suisse.